

# 1<sup>ère</sup> COURSE DE COTE REGIONALE VHC DE MOULINEAUX

**DIMANCHE 20 MAI 2018**

**REGLEMENT PARTICULIER**

Le présent règlement complète le règlement standard des Courses de Côtes

L'Association Sportive Automobile de Normandie, organisateur administratif et l'Ecurie des Deux Rives, organisateur technique, organise le 20 mai 2018 avec le concours de la ville de Moulineaux et le Comité des Fêtes, une épreuve automobile de course de côte régionale dénommée :

**« 1<sup>ère</sup> Course de Côte Régionale VHC de Moulineaux »**

Elle compte pour le championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale sous le n° 17 à la date du 23/02/2018 et enregistré à la FFSA, sous le permis d'organisation n° 152 à la date 23/02/2018

## **Article 1P : Organisation de l'épreuve**

### **1.1p. OFFICIELS:**

<b>Président du Collège des Commissaires Sportifs</b>	LARUE Annick	19109	13/09
<b>Commissaire Sportif</b>	CHRISTEL Claude	9367	13/03
<b>Commissaire Sportif</b>	AUBERT Marc	40545	13/14
<b>Directeur de Course</b>	CARTERON Michel	8442	13/08
<b>Directeur de Course Adjoint</b>	PATIN Jean Pierre	4183	13/03
<b>Responsable Commissaire Technique</b>	SALENNE Jacques	18219	13/06
	BALLENGHIEN Francis	5641	13/03
	BOGEMANS Christophe	44214	13/08
	BOGEMANS Yann	44922	13/08
<b>Chargé des Relations Concurrents</b>	VIGER David	47235	13/08
<b>Chronométrateur Départ feu</b>	JEGOU Pascal	3899	13/08
<b>Chronométrateur Départ</b>	VIGNE Pierre	21195	13/17
<b>Adjointe</b>	VIGNE Isabelle	235195	13/17
<b>Adjointe Informatique</b>	BOGEMANS Annick	44925	13/08
<b>Chargé de la mise en place des moyens</b>	WICO Michel	2204	13/03
<b>Chargé des Commissaires de route</b>	(n° portable 06 81 15 18 96)		
<b>Médecin responsable</b>	LEMRINI Faissal ( n° portable 06 60 82 03 95)		

### **1.2p. HORAIRES**

**Clôture des engagements** le 15 mai 2018 à minuit

**Publication de la liste des engagés** le 17 mai 2018

**Vérifications administratives et techniques** le 19 mai 2018 de 15 heures 30 à 18 heures 30 et le 20 mai de 7 heures 30 à 10 heures au Parc de la Hêtraie de Moulineaux

**Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais** le 20 mai à 10 heures 15 au parc concurrents

**Briefing des Commissaires** le 20 mai 2018 à 7 heures 45 à la Mairie de Moulineaux

**Essais libres** le 20 mai 2018 de 9 heures à 10 heures 30

**Essais chronométrés** le 20 mai 2018 de 10 heures 30 à 12 heures 30

**Affichage de la liste des concurrents admis à prendre part à la course** à 12 heures 45 au parc concurrent

**Course :**

**1<sup>ère</sup> montée le 20 mai 2018 à partir de 13H30**

**2<sup>ème</sup> montée le 20 mai 2018 à partir de 15H00**

**3<sup>ème</sup> montée le 20 mai 2018 à partir de 16H30**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents seront informés par affichage.

**Affichage des résultats provisoires** : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

**1<sup>ère</sup> Réunions du Collège des Commissaires Sportifs** : Le Dimanche 20 mai 2018 à 9 heures (avant le départ des essais). Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège des Commissaires Sportifs.

#### **Article 2 P : VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Le nombre de voitures admises est fixé à 20

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes **aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures")**.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie : N.A.(J1).B.& Classic de Compétition.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

#### **Article 3 P : SECURITE**

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et de la FFSA.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

#### **Article 4P : PUBLICITE**

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

#### **Article 5 P : LICENCES**

Voir réglementation générale

#### **Article 6 P : ASSURANCES**

Voir règlement standard Courses de Côte

#### **Article 7 P : PARCOURS**

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

## **Article 8 P : INSCRIPTIONS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement jusqu'au **15 Mai à minuit**, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

**Monsieur Jacques SALENNE**  
**38 Avenue Felling**  
**76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY**  
**Tél 02 35 69 66 58 / 06 60 83 66 58**

Ou

**Monsieur Patrick FOSSEY**  
**1 Village Marie MARIGNY**  
**50570 MARIGNY LE LOZON**  
**Tél 06 70 89 21 42**

E-mail : [jacques.salenne@orange.fr](mailto:jacques.salenne@orange.fr) (adresse valable jusqu'au 17 Mai 2018)  
[asa.normandie@orange.fr](mailto:asa.normandie@orange.fr)

De plus pour être valable, la demande doit obligatoirement être accompagnée du montant des frais de participation s'élevant à 120 euros avec publicité obligatoire des organisateurs (chèque libellé à l'ordre de l'Ecurie des Deux Rives)

Tout engagement reçu sans son règlement ne sera pas pris en compte (les chèques seront remis en banque qu'après l'épreuve)

La date de clôture des engagements est fixée au 17 Mai 2018. Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 10 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors prévenus immédiatement de cette décision).

Forfait : tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou par téléphone 24 heures avant le début du meeting pour Obtenir son remboursement

(Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère et de la 10ème page du PTH)

## **Article 9P : CONTROLE ADMINISTRATIF**

Les concurrents devront présenter aux vérifications leur permis de conduire ainsi que leur licence et le PTH/PTN de la voiture avec le passeport technique 3 volets

Aucune vérification ne sera faite après l'heure de fermeture des contrôles, soit le 20 mai 10 heures.

## **Article 10 P : VERIFICATIONS**

Voir règlement particulier de la course de support (internationale) (nationale) ou le règlement standard Course de Côte.

## **Article 11 P : DEROULEMENT DE L' EPREUVE**

### **11.1P. DISPOSITIONS GENERALES**

Conforme au règlement standard Course de Côte.

### **11.2P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

#### **11.2.1P. Ordre de départ**

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve régionale s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

### **11.2.2P. Essais**

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

### **11.2.3P. Carburants – Pneumatiques – Equipements**

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

### **11.2.4P. Numéros de course**

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale ou règlement standard courses de côte

**Les pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne VHC se verront attribuer un N° à l'année.**

### **11.2.5P. Echauffement des Pneumatiques**

Tout moyen de chauffer mécaniquement les pneumatiques avant le départ est strictement interdit dans les épreuves régionales.

### **11.2.6P. Conférence aux pilotes (briefing)**

Un briefing écrit sera remis à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

### **11.2.7P. Pénalités**

Conforme au règlement standard Course de Côte.

### **11.2.8P. Classements**

Les essais chronométrés s'effectueront dans l'ordre décroissant des numéros .

La course se disputera en trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement scratch. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

**A l'issue de la dernière montée de course, les véhicules seront considérés en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC. Ceux-ci devront être sur les bâches et non chargés dans les remorques ou camions.**

Les classements seront établis de la façon suivante :

Un classement séparé pour chacun des groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6/7, 8/9, N, A, B,

Un classement séparé pour chacune des classes

Un classement pour le challenge Indice de Performance

Un classement séparé pour les voitures **des groupes N, A, B, Classic qui ne devront jamais figurer au classement du Championnat de France de la Montagne VHC.**

## **Article 13 P : PRIX**

***Tous les concurrents classés de tous les groupes seront récompensés voir l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne V.H.C.***




## **Article 14 P : DISTRIBUTION DES PRIX**

La remise des coupes s'effectuera 30 minutes après l'affichage des résultats à Moulineaux, parc concurrent.



Engagement à retourner à avant le 15 mai 2018	Jacques SALENNE 38 avenue de Felling 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Tél 0235696658 / 0660836658	Patrick FOSSEY 1 Village Marie MARGNY 50570 MARGNY LE LOZON Tél 0670892142
		Chèque d'un montant de <b>120 euros</b> libellé à l'ordre de l'Ecurie Des Deux Rives (à joindre obligatoirement à votre engagement)

N°	Groupe	Classe	Date de réception	Trésorier	Vérifications
				Date	Administratives
				Chèque <input type="checkbox"/>	Techniques
				Espèces <input type="checkbox"/>	
				Virment <input type="checkbox"/>	

<p align="center"><b>22ème Course de Côte Régionale de MOULINEAUX</b></p> <p align="center"><b>20/05/2018</b></p>   		<b>CONCURENT</b>	<b>CONDUCTEUR</b>	<b>VOITURE</b>
	NOM			Marque
	PRENOM			Type
	ADRESSE			Année
	VILLE/CODE POSTAL			Cylindrée
	TELEPHONE			Turbo OUI / NON
	ADRESSE MAIL			Fiche d'homologation
	N° PERMIS DE CONDUIRE			N°
	DELIVRE PAR			Passeport technique
	A LA DATE			N°
	CODE ASA			
	N° LICENCE			
	Si double monte nom du 2ème pilote (faire une 2ème feuille)			

Je déclare J'engage mon véhicule dans le	Groupe Classe	Fait à le Signature
---	------------------	---------------------------